



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine),

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/35 : Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable par la remise à niveau des installations d'adduction.

En effet, les installations sont vieillissantes et ne garantissent plus une distribution d'eau potable sécurisée. De plus, les objectifs actuels de réduction de consommation nécessitent d'adapter les installations avec des équipements modernes permettant de mieux piloter la distribution au plus près des besoins.

Les travaux s'élèvent à un coût total de 47 422 € HT et consistent à :

- Remplacer 12 vannes au village pour 18 250€ HT, soit 21 900€ TTC,
- Installer un compteur à la bergerie communale pour 14 200 € HT, soit 17 040€ TTC,
- Modifier le système de remplissage du réservoir de Singuigneret pour 2 850€ HT, soit 3 420€ TTC,
- Installer un réducteur de pression au réservoir des Murets pour 12 121,80€ HT, soit 14 546,16€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'engager cette opération et **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis afférents.

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible, et dans la limite des taux de financement autorisés, du Département de l'Isère, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Drac-Romanche selon le plan de financement prévisionnel suivant :

✓	Coût prévisionnel de l'opération :	47 422,00€
✓	Subvention du Département de l'Isère 20% :	9 484,00€
✓	Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 50% :	23 711,00€
✓	Subvention de la CLE Drac-Romanche 20% (fonds privé) :	9 484,00€
✓	Autofinancement de la Commune 10 % :	4 743,00€

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

28 MAI 2025